MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –95

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260710-D202695-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

03/07/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 18
Votants	……. 26

Objet :

FINANCES

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Nathalie MORICE – Jeannick MÉNARD - Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Guillaume BROHAN et Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Madame Marie-Laure PONDARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Isabelle HURTEL
Madame Laurence MOREL donne procuration à M. Vincent BOLOGNINI
Madame Françoise GUYOT donne procuration à Mme Marine GOYON
Monsieur Alexandre GAILLARD donne procuration à Mme Irma LEROY
M. Jean-Emmanuel LAUZET donne procuration à M. Philippe MARCHAND
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Christine CHERAUD donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 95 / LIGNE DE TRESORERIE : Renouvellement

Madame Isabelle HURTEL, indirectement concernée par le sujet, quitte la salle.
Elle ne participera pas à la décision.

Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'en 2025, le Conseil Municipal adoptait une ligne de trésorerie (LT) d'un montant de 300 000 € auprès de la caisse d'épargne. Le contrat arrive à échéance le 20 juillet 2026.

Considérant les différentes opérations d'investissement à venir et pour le financement des besoins ponctuels, il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie.

Pour ce faire, 3 établissements bancaires ont été contactés ; 3 ont fourni une proposition.
Un état comparatif a été établi et transmis à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260710-D202695-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition émise par la Caisse d'Epargne, avec les caractéristiques suivantes :
  - Montant : 300 000 €
  - Durée : 1 an
  - Taux variable indexé sur le taux ESTER (plancher à 0 en cas d'index négatif) + Marge à 0.58 %
  - Frais de dossier : 500 €
  - Commission de non-utilisation : 0.10 %

- De déléguer Madame la Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature du contrat correspondant et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur Joël CRUBLET,
Premier Adjoint